



Bonjour,

Vous avez été nombreux à nous solliciter pour partager vos inquiétudes suite au mail provenant de la crèche des p'tits avions, en date du 22 février 2016 et nous tenons à vous tenir informé de nos démarches actuelles.

Les équipes du CCE ont rencontré la directrice afin de comprendre les difficultés auxquelles la structure est confrontée et par la même occasion nous avons expliqué les contraintes horaires rencontrés par vous, agent Air France.

En collaboration avec la crèche des p'tits avions, nous avons lancé une étude, afin d'analyser vos rythmes de travail, tout en préservant le bon fonctionnement de la structure.

De ce fait une prochaine rencontre est programmée le mois prochain et à l'issue de celle-ci, nous reviendrons vers vous.

Concernant votre planning du mois d'Avril qui est à déposer prochainement, le fonctionnement horaire reste inchangé durant cette période d'étude.

Cependant, nous avons constaté de grandes dérives de certaines familles et pour cela, je souhaite vous expliquer le plus simplement et clairement possible, ce qui peut mettre une crèche en difficulté financière ;

- Crèche en horaires atypiques :

Lors de votre affectation par le CCE Air France, vous avez été informé du caractère spécifique en termes d'horaires et d'ouverture de cette crèche. Il en a été de même lors de votre inscription sur place et vous l'avez accepté. Si cela ne correspond plus à vos besoins, il faut vous diriger vers un autre mode de garde car, pour beaucoup de parents cette amplitude exceptionnelle est primordiale et nécessaire. La crèche vous a accordé une souplesse d'horaires administratifs, mais cela ne doit pas être considéré comme un dû ou comme une habitude. Les coûts d'une crèche ayant une telle ouverture sont très élevés et elle doit pouvoir vivre, j'attire donc votre attention à ce que chacun soit responsable.

- Heures réservées et heures réalisées :

Ce point est délicat et beaucoup d'entre vous sans le savoir mettent la crèche en difficulté, donc je vais tenter d'être la plus compréhensible possible.

Il faut savoir que les crèches doivent rendre des comptes à la Caisse d'Allocations Familiales et notamment, sur la différence entre les heures réservées et les heures réalisées. Les crèches ont un objectif imposé par la CAF et si elles ne réussissent pas cet objectif, il y a une perte de la subvention.

Je vais être concrète en prenant un exemple ;

Une famille dépose son planning le 25 mars pour le mois suivant sur une base de 100h.

Durant le mois d'avril la famille ne dépose réellement son enfant que 70h pour raisons diverses....

La famille ne voit pas où est le problème, car même si son enfant n'a pas fait 100h à la crèche, elle a payé les 100h, donc elle pense que cela n'engendre aucune difficulté.

Voilà où est l'erreur ; la CAF regarde cette différence entre les heures réservées et réalisées. Si l'objectif n'est pas atteint, la crèche perd de la subvention, de ce fait le CCE Air France en perd également et cette aide finance une partie de l'achat des berceaux pour vos enfants.

Sur ce sujet délicat des heures réservées et réalisées, nous sommes tous liés. Si vous parents, vous ne respectez pas le planning proposé et validé, la crèche en subit les conséquences, ainsi que le CCE Air France et par ricochet, les futurs parents qui recherchent une place en crèche.

Ainsi, nous vous demandons de respecter les plannings validés.

- Les absences :

Nous avons constaté certains abus, notamment les week-ends concernant les absences, je vous donne de nouveau un exemple :

15 enfants sont attendus pour dimanche prochain. Pour ce faire, du personnel est prévu afin de les accueillir. Au final seulement, 3 bébés seront présents sur la crèche.

Vous pouvez aisément imaginer la perte financière que cela génère et cela accentue le problème évoqué précédemment sur les heures.

- Modification de planning :

Personne n'est à l'abri d'un imprévu et peut avoir besoin d'un changement de planning pour la garde de son enfant. Actuellement, les modifications pouvaient se faire directement sur place, mais nous avons été forcés de constater que cela désorganisait l'ensemble de l'équipe.

Dorénavant, nous vous demandons de faire vos demandes de changement uniquement par le biais administratif, les demandes sur place ne seront plus acceptées.

- Badge :

Comme chacun le sait, vous devez badger à l'arrivée de l'enfant, ainsi qu'à son départ. Nous vous demandons donc d'utiliser le matériel sans manquement mis à votre disposition pour la bonne gestion de la crèche.

Par cet email, j'espère avoir réussi à vous expliquer que l'organisation d'une crèche est loin d'être simple et demande l'implication de tous, car c'est une chaîne. Suite à la prochaine rencontre avec les p'tits avions, nous reviendrons vers vous pour vous informer des décisions qui ont été prises afin de satisfaire le plus grand nombre d'entre vous.

Je reste à votre entière disposition pour tout complément d'informations.

Pour le Bureau du CCE Air France

Véronique ROGAUME

Responsable petite enfance